

Temps forts

Bernard Gibaud, Patricia Toucas-Truyen, Jordane Legleye, Marcel Caballero,
Pierrick Lavergne et Rémi Laurent

Numéro 316, mai 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020890ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020890ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gibaud, B., Toucas-Truyen, P., Legleye, J., Caballero, M., Lavergne, P. & Laurent, R. (2010). Temps forts. *Revue internationale de l'économie sociale*, (316), 5–13.
<https://doi.org/10.7202/1020890ar>

TEMPS FORTS

Pour la relance du musée Internet de la Mutualité française

La Mutualité française a, depuis janvier 2009, mis un terme aux missions de recherche et de développement de son musée Internet. L'explication fournie aux historiens chargés du travail de mémoire s'est circonscrite au seul argument de circonstance : « *Compte tenu de la crise, nous n'avons pas les moyens pour développer le musée.* »

Nul ne peut, évidemment, ignorer les conséquences négatives générées par l'ampleur de la crise actuelle sur le fonctionnement des mutuelles. Mais c'est précisément parce que la construction des valeurs solidaires et démocratiques du mouvement mutualiste s'est édifiée au cours de périodes complexes de notre histoire que le projet d'un musée virtuel destiné à recueillir les traces de ce patrimoine historique s'imposait et s'impose toujours comme une évidence. À l'heure où l'on semble redécouvrir la pertinence des principes mutualistes et de l'économie sociale, y compris chez ceux qui hier les jugeaient « ringards », la mise en perspective historique s'avère plus que jamais indispensable pour éviter tous galvaudages et usages abusifs.

La question se pose alors de savoir si la reconstitution de la trajectoire mutualiste proposée par les historiens depuis 2002 s'est révélée conforme aux attentes du cahier des charges initial. Il semble que oui, puisque l'on a bien voulu reconnaître officiellement le caractère enrichissant des contributions et la qualité de cette collaboration, à travers les deux cent cinquante pages de textes et d'iconographies mises en ligne. La présentation des diverses facettes du développement de la pratique mutualiste en France a pleinement répondu au besoin de

connaissance en constante progression au sein du mouvement mutualiste (administrateurs ou salariés), mais aussi de l'économie sociale et de la communauté universitaire française. Le site s'est avéré particulièrement utile pour les étudiants des masters en économie sociale. Par son usage libre et ouvert, il a suscité, au-delà des milieux initiés, la curiosité du grand public sur la protection sociale. On a ainsi recensé plus de 22 000 visiteurs en 2008, contre 10 700 en 2004. Fait remarquable, compte tenu de sa spécificité culturelle, le musée a constamment été présent dans le top 10 de la centaine de portails fédéraux, consacrés aux divers services accessibles par les groupements.

Une deuxième question convient d'être posée : le coût de cet outil en pleine expansion était-il supportable ? Les dépenses occasionnées pour le défraiement des trois chercheurs-rédacteurs, dont les tarifs furent d'ailleurs gelés pendant la décennie, s'élevaient à 4 000 euros (part patronale incluse) en 2008. Cette « charge » ne semble pas avoir déséquilibré le budget fédéral. Enfin, dernière interrogation, peut-on envisager comme solution de crise un fonctionnement *a minima* du musée, « *limité à sa forme et à son contenu actuels* », sans contribution historique nouvelle ? Contrairement à ce que l'on semble imaginer, un musée est un organisme vivant. Vouloir le figer en l'état, en le privant de toute capacité de développement, revient à ruiner son caractère attractif. Le musée a déjà connu cette expérience négative au tournant des années 2005-2006. L'interruption pendant six mois de la mise en ligne des textes et des documents, en raison de l'indisponibilité pour motif de santé de l'agent chargé de la fonction, s'était traduite par un recul sensible du nombre des visiteurs. Le musée Internet de la Mutualité française est un outil précieux et efficace au service de

la mémoire mutualiste. Son abandon définitif serait tristement ressenti par nombre de mutualistes, d'acteurs de l'économie sociale et de la communauté universitaire. Aucune des raisons avancées pour justifier cette décision n'apparaît raisonnablement acceptable. Nous souhaitons vivement qu'elle soit reconsidérée.

Bernard Gibaud, docteur en économie sociale, et Patricia Toucas-Truyen, docteur en histoire ●

● Une « économie autrement » plus offensive pour le Riuess

Le Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (Riuess) organisait à l'université de Marne-la-Vallée les 4 et 5 février 2010 un séminaire en préparation de ses ambitieuses et déjà passionnantes X^{es} Rencontres, programmées les 3 et 4 juin au Luxembourg autour du thème « Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société ». A l'université de Paris-Est, qui inaugurerait ces mêmes jours une chaire économie sociale et solidaire (ESS), quelques-uns des principaux « théoriciens » du secteur ont ainsi pu échanger leurs points de vue sous le regard critique de personnalités « périphériques ». Une réussite.

Une méthode originale

David Hiez (université du Luxembourg) et Eric Lavillunière (Institut européen de l'économie solidaire) ont ouvert ces journées en présentant l'hypothèse de travail : il existe une possibilité de construction théorique, de conceptualisation commune qui rassemble les pratiques d'une « économie autrement », la base du rassemblement étant les pratiques, la locution « économie sociale et solidaire » n'étant conservée que dans la mesure où elle reste la plus rassembleuse en France.

Piedro Cunca Bocayuva (université fédérale de Rio de Janeiro), Suzanne Elsen (université des sciences appliquées de Munich), Jacques

Defourny (Emes), Marie Bouchard (université du Québec), Jean-Louis Laville (Cnam) et Jean-François Draperi avaient été invités à préparer un texte court exposant leurs conceptions et filiations sur les trois dimensions du sujet : éthique, économique et politique. Sous la direction de deux animateurs, les demi-journées furent consacrées au dialogue, sans prise de parole *ex cathedra*, rythmé par les analyses de Bruno Théret (économiste, CNRS), Patrick Viveret, Xavier Ricard (CCFD) et Philippe Corcuff (Fondation Copernic).

L'éthique est une pratique... politique

La première matinée était consacrée à l'éthique. Josette Combes (consultante, Toulouse-Le Mirail) et Eric Dacheux (CNRS) ont d'emblée introduit le concept en faisant référence à la dimension d'émancipation et de résistance de l'ESS face l'économie capitaliste : « Poser la question de l'éthique est-il une manière de ne pas poser celle du système ? » En rappelant que l'invitation réunissait autour des pratiques d'ESS, J.-F. Draperi et J.-L. Laville ont souligné l'importance de considérer les acteurs comme des contributeurs décisifs de la recherche et non comme des sujets d'études. Ce dernier a évoqué le processus actuel d' « économisation de l'éthique » à l'œuvre dans les démarches RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), alors que Piedro Cunca a insisté sur la centralité de la notion de confiance qui traverse toutes les pratiques de l'ESS.

Ainsi posée, la question de l'éthique renvoyait inévitablement à la dimension politique de l'ESS et tout d'abord à sa position ambivalente par rapport aux pouvoirs publics. Piedro Cunca a rappelé combien en Amérique latine, notamment, la « reconnaissance du droit de résistance » constitue un prérequis de l'ESS. Au Québec, a expliqué Marie Bouchard, l'ESS est passée d'une position contestataire, militante très forte à une logique de partenariat avec la puissance publique, mais où la dimension alternative, « utopique » reste centrale : « Si l'ESS ne se voit plus comme le levier pour socialiser l'ensemble de l'économie, elle est un acteur économique incontournable qui

continue à véhiculer une utopie pragmatique. » Pour Philippe Corcuff, l'éthique est une investigation existentielle, une praxis (« *Il y a plus d'éthique dans un western que dans un traité de Kant* »). Partant, il a proposé de réinterroger les rapports de l'individu (chasse gardée de la droite) et du collectif (valeur de gauche) tels qu'ils sont pensés depuis la Première Guerre mondiale et d'en revenir à un pragmatisme philosophique, rappelant au passage, avec Rosa Luxembourg, que l'on peut être pragmatique et radical.

Ne pas confondre capitalisme et marché

Selon Patrick Viveret, l'ESS souffre d'une double réduction qui affaiblit son « *énergie formatrice* » : réduction économiste d'une part, sur la notion de tiers secteur d'autre part. Cette double réduction limite considérablement les possibilités de jonction avec d'autres mouvements sociaux transformateurs, comme les syndicats. Alors que Denis Stokink (président de Pour la solidarité) a déploré la sous-représentation des salariés de l'ESS dans leurs entreprises, Marie Bouchard a rappelé que les deux grandes centrales syndicales québécoises ont créé des fonds d'investissement qui interviennent dans la création et la reprise d'entreprises en difficulté.

Ce fut l'occasion pour Bruno Thérêt de relever que la Sécurité sociale n'est jamais considérée comme partie prenante de l'ESS, alors qu'il s'agit d'une institutionnalisation de pratiques solidaires. Il a souligné combien la solidarité pure est utilisée par le libéralisme par refus de l'égalité (gestion des pauvres). L'égalité et la fraternité s'avèrent donc tout aussi nécessaires. Cette articulation des principes permet ainsi de réhabiliter un marché dominé par le principe de solidarité.

Les participants furent unanimes sur l'importance de distinguer capitalisme et marché, couple qui ne laisse comme alternative que l'économie administrée. Si la modélisation mathématique permet d'asseoir « *scientifiquement* » le marché capitaliste, quelle référence théorique l'ESS peut-elle mobiliser ? Question restée sans réponse, mais qui en appelle une autre pour l'économiste

du CNRS : est-il pertinent de vouloir construire l'ESS comme une discipline académique alors qu'il s'agit avant tout d'un mouvement politique ? Accepter de vivre dans les tensions distingue radicalement l'ESS de l'économie telle qu'elle est enseignée dans les universités, car l'objet de cette discipline est justement de réduire les tensions. Cette gestion des tensions serait donc le cœur de la spécificité universitaire de l'ESS. Tension ou incertitude qui, comme le rappelle Suzanne Elsen, est très mal appréhendée par les responsables politiques.

Une quête démocratique

La belle formule de Jacques Defourny mit tout le monde d'accord : « *Les projets d'économie solidaire et d'économie sociale sont différents, comme le sont les voies d'un même sommet.* » Mais une montagne a-t-elle ou doit-elle avoir un sens politique ? Le modèle de démocratie représentative est-il encore pertinent pour l'ESS ? Est-elle en mesure d'avoir une incidence sur les politiques publiques ou en est-elle un instrument ? Telles furent quelques-unes des questions introductives posées par Danièle Demoustier et réappropriées par chacun lors de la dernière journée. Ainsi la reformulation de Philippe Corcuff : « *L'ESS est-elle une nouvelle composante de la gouvernance du capitalisme ou est-elle un mouvement d'émancipation qui pèse sur les pouvoirs publics ?* » Choix stratégique qui renvoie à la capacité de l'ESS à faire mouvement social et qui se pose plus largement à tout le mouvement altermondialiste. Pour Pedro Cunca, l'ESS porte bien l'idée de démocratie sociale et politique. En pleine crise de la centralité du travail, « *il faut penser le processus de radicalisation démocratique* ». Alors que l'hypothèse d'un revirement autoritaire du capitalisme a été sérieusement prise en considération, Bruno Thérêt s'est étonné de l'absence de questionnement de l'ESS sur le capitalisme, caractérisé par une double aliénation : pression sur les salaires, pression par la dette des ménages. Il invite donc à travailler plus avant les questions du crédit et de la consommation et les monnaies sociales. Selon Suzanne Elsen,

ces dernières sont en fort développement en Allemagne et Xavier Ricard a rappelé le rôle central de la monnaie, de l'accès au crédit, notamment pour la paysannerie du Sud.

Travail, territorialité, valeur

Michel Abhervé (chaire ESS de Marne-la-Vallée) fit observer que l'assemblée s'était peu posé la question du rapport de l'ESS avec les entreprises de capitaux et, pour reprendre les termes du débat en France aujourd'hui, avec l'entrepreneuriat social. Avec Petrella Francesca (université de la Méditerranée, Lest), il a rappelé la nécessité de repenser le rapport des entreprises de l'ESS avec leurs territoires et leurs collectivités, afin de poser autrement l'articulation intérêt collectif-intérêt général. « *Si alternative au capitalisme il doit y avoir, elle doit être territorialisée* », a résumé Xavier Ricard. De ce point de vue, il est apparu nécessaire de réinvestir la notion de propriété sous un angle juridique : propriété d'usage, collectivité d'usage, propriété indivise... Patrick Gianfaldoni (université d'Avignon, LBNC) a suggéré de revenir sur la théorie de la valeur utilité et de la valeur travail, en souhaitant introduire une entrée psychosociologique (rapport au « désir créateur ») à ces questionnements sur l'ESS.

D'autres pistes, parallèles ou emboîtées (ESS-développement durable, réciprocité-solidarité, ouverture internationale, de l'économie informelle à l'entrepreneuriat social...), ont été évoquées par Laurent Fraisse et Jérôme Blanc, qui eurent la lourde tâche de conclure et de synthétiser à chaud ce bouillonnement. Rendez-vous début juin au Luxembourg pour connaître la suite.

Jordane Legleye ●

Syndicalisme et économie sociale : un cousinage vivant à réinvestir⁽¹⁾

S'interroger aujourd'hui sur les relations entre syndicalisme et économie sociale, c'est risquer de rouvrir un débat ancien : le syndicalisme doit-il

être exclusivement revendicatif? Peut-il être également gestionnaire, sur le plan économique? Telle n'est pas l'intention de cette modeste contribution. Tout au plus ambitionne-t-elle d'apporter quelques éléments d'information pour la réflexion.

En France, des origines communes

Le syndicalisme français et ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale sont historiquement consubstantiels. Dès l'origine, la lutte pour de meilleures conditions de travail et de rémunération s'est accompagnée d'une aspiration à l'émancipation économique. L'ampleur de cette émancipation, les moyens pour la réaliser faisaient l'objet de désaccords entre réformistes et révolutionnaires. Ils trouvèrent toutefois un compromis à l'occasion du congrès de la CGT, en 1906, avec la charte d'Amiens : « [...] *L'œuvre revendicatrice quotidienne [...] n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale.* » Le fondateur des bourses du travail, Fernand Pelloutier, avait ouvert la voie : « *Les syndicats ont une ambition très haute et très noble... Au lieu de se considérer soit comme de purs instruments de résistance à la dépression économique, soit comme de simples cadres de l'armée révolutionnaire, ils prétendent en outre semer dans la société capitaliste même le germe de groupes libres de producteurs.* » Il faisait écho à la proposition d'un ouvrier, le cordonnier Steinmetz (cité dans *La classe ouvrière et le syndicalisme en France, de 1789 à 1965*, de Georges Vidalenc, alors directeur du Centre d'éducation ouvrière de FO) : « *Ce qu'il faut, avant tout, c'est que les ouvriers se préparent par le groupement corporatif, par la création de bourses du travail, par l'étude approfondie*

(1) Version résumée de deux textes parus dans les *Brèves du Ciriec* à la fin de l'année 2008 et en mars 2010.

de toutes les grandes questions économiques et sociales, à prendre en main la direction de la production. »

L'économie ouvrière israélienne

Dans le monde, les initiatives économiques des syndicats sont nombreuses et mal connues ; elles revêtent différentes formes et obtiennent des résultats très variables, en fonction des contextes historiques, économiques et sociaux propres à chaque pays. C'est sans doute en Israël que syndicalisme et économie sociale – que nos amis de l'Histadrouit appellent l'économie ouvrière – ont le plus développé leur complémentarité, au point de se confondre. Que l'on en juge : au tournant des années 90, l'Histadrouit contrôlait 29 % du chiffre d'affaires et 20 % des emplois de l'industrie, 85 % de la production et 70 % des emplois agricoles, 37 % de l'activité bancaire, 23 % des assurances, la gestion directe de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse, la quasi-totalité des transports en commun... Tout cela a été, depuis, en grande partie démantelé par les gouvernements de droite, après que les travaillistes ont dû céder la place qu'ils occupaient, sans partage, depuis 1948. Mais ce recul est aussi la conséquence de la mondialisation et, sans aucun doute, du tragique enlèvement du « processus de paix ».

Un système de santé original au Portugal : le SAMS

Au Portugal, les deux principaux syndicats – la Confédération générale des travailleurs (CGT-P), traditionnellement proche du Parti communiste, et l'Union générale des travailleurs (UGT-P), traditionnellement proche du Parti socialiste – ont des relations anciennes et étroites avec le mouvement coopératif. C'est moins vrai des mutuelles, qui se sont principalement développées dans les activités libérales. Les activités économiques des syndicats portugais visent à offrir à leurs adhérents des services à des conditions avantageuses et quelquefois exclusives et, par là, à les fidéliser. La plupart de ces activités

sont le fait de syndicats professionnels nationaux ou régionaux qui, dans la tradition syndicale portugaise, disposent d'une grande autonomie. Elles sont généralement réalisées au travers de coopératives, d'associations ou de fondations directement liées aux syndicats, mais elles peuvent également être déléguées à des entités extérieures.

Le Syndicat des employés de banque de l'UGT-P a créé son propre système de santé, le SAMS (Serviços de assistência medico social, www.sams.pt). Outre le conventionnement de praticiens et d'établissements de santé, il offre à ses adhérents l'accès à ses propres dispensaires et hôpitaux. Certains de ces établissements sont parmi les meilleurs du pays. C'est le cas de l'hôpital général de Lisbonne, dont la conception du plateau technique a fait l'objet en son temps d'une collaboration avec l'Institut mutualiste Montsouris (IMM) de la Mutualité fonction publique française (MFP), au travers de l'Institut de coopération sociale internationale, qui s'est fortement investi au Portugal dans les années 80-90. Le SAMS a également créé un réseau de magasins coopératifs (Coopbancarios), dont un important centre commercial au centre de Lisbonne, ainsi que des résidences de vacances.

D'autres exemples des relations entre coopération et syndicalisme au Portugal

Citons rapidement d'autres exemples des relations fécondes entre syndicalisme et économie sociale au Portugal. Le Syndicat des agents de la fonction publique (Sintap) propose à ses adhérents un ensemble de services : assurance, vacances, carte d'achat... La Fédération des enseignants (Fenprof) a également développé une importante activité de services aux adhérents, leur proposant notamment un complément retraite. Par ailleurs, la Fédération nationale des syndicats de l'éducation diffuse auprès de ses adhérents une carte de crédit couplée avec un fonds de pension. Depuis 1996, les organisations sectorielles concernées (banque, assurance) de l'UGT-P sont parties prenantes

d'une société d'assurance dommages créée en partenariat avec Euresa Holding, les sociétés d'assurances mutualistes P & V (Belgique), Macif (France), Unipol (Italie)... et plusieurs organisations portugaises de l'économie sociale. Dénommée à l'origine Euresa-P, cette société a ensuite pris le nom de Sagres. Depuis 2009, Macif-Portugal a pris le relais en position majoritaire et a récemment accueilli la CGT-P parmi ses actionnaires.

A l'instar de la Macif, plusieurs entreprises françaises de l'économie sociale, qui ambitionnent de s'implanter au Portugal, s'efforcent d'obtenir la coopération des syndicats portugais. C'est le cas aujourd'hui, par exemple, du Groupe Chèque Déjeuner, dont la récente création de la filiale portugaise s'est réalisée en concertation avec les syndicats et la plupart des organisations portugaises de l'économie sociale.

Syndicat et économie sociale : un terrain d'étude à réinvestir

Au Portugal comme ailleurs, la liste des expériences syndicales pourrait être longue, mais cette énumération gagnerait en intérêt si une recherche était conduite, permettant un compte rendu exhaustif et évaluatif des raisons des succès et des échecs. On verrait sans doute que, partout, ces expériences se heurtent aux mêmes difficultés que les autres formes d'économie au service de l'intérêt général ou de l'intérêt collectif, au fur et à mesure que l'économie mondialement financiarisée tend à s'imposer comme seul modèle possible.

Cette constatation devrait conduire à une double démarche : d'une part, mieux connaître, pour en tirer parti, les autres expériences syndicales ; d'autre part, créer des synergies avec toutes les formes d'économie sociale, en considérant que les coopératives, les mutuelles et les associations sont « *plus qu'un chemin économique* », comme l'écrivait René Valladon à propos de l'idée coopérative (*FO et l'économie sociale*, octobre 2007).

Marcel Caballero,
vice-président du Ciriec France ●

Les nouveaux modèles d'économie sociale au Venezuela (une réponse au capitalisme rentier ?)

Fort d'un recensement de plus de 250 000 coopératives au second semestre 2009, l'économie vénézuélienne est actuellement en pleine métamorphose, expérimentant de nouveaux modèles de production au service de la collectivité. Les travaux consacrés à la coopération et à l'économie sociale, promue par une politique volontaire, y sont en pleine ébullition.

Le « boom coopératif » des années 2000

Presque dix ans après l'adoption de la LEAC (*Ley especial de asociaciones cooperativas*), en 2001, l'encouragement à la création de coopératives par l'Etat vénézuélien est un des axes centraux des politiques publiques en faveur de la socialisation de l'économie. Ce décret se substituant à la loi des coopératives de 1966, réformée en 1975, reprend les grands principes coopératifs défendus par l'ACI. Le recensement des coopératives effectué par la Sunacoop (Superintendance des coopératives, www.sunacoop.gob.ve) fait état d'un bond de 1 336 à 94 242 coopératives enregistrées de 2001 à 2005, pour arriver aujourd'hui au chiffre symbolique de 250 000. L'effort de l'Etat est très important dans ce domaine : il s'est doté d'un ministère consacré à l'économie populaire (Minec, ministère de l'Economie communale) et de différentes missions sociales permettant la création de coopératives ou la transformation en coopérative (mission « Che Guevara », mission « Fabrica adentro »). Ce « boom coopératif » peut s'expliquer par la mise en place d'instruments incitatifs, comme les avantages fiscaux ou les contrats privilégiés avec l'Etat, et reste lié à une volonté politique orientée vers l'accès à la production de populations précarisées. Il représente un investissement financier important, à la fois par la promotion de cette nouvelle organisation du travail, par la mise à disposition

Vers un nouveau modèle productif?

Le plan national Simon Bolivar (2007-2013), *plan de desarrollo economico y social de la Nacion*, fixe les grands axes des politiques publiques et pose les bases d'un nouveau modèle productif (NMP). Pour Victor Alvarez, ancien ministre des Industries actuellement chargé du programme de recherche sur le NMP au sein du Centre international Miranda, l'économie du Venezuela, membre fondateur de l'Opep, est intrinsèquement liée à la « *capture de la rente pétrolière par un nombre réduit de personnes* ». Cette « économie de port » fondamentalement inégalitaire n'a pas permis un développement économique durable (agriculture, industrie manufacturière, recherche et développement...). Le plan national Simon Bolivar est conçu comme une alternative au capitalisme rentier (absence de redistribution du capital dans le secteur industriel, *latifundismo* dans le secteur agricole) en démocratisant l'accès à la création de richesses par la redistribution des excédents au sein de territoires caractérisés par des déficits sociaux importants. Au Venezuela s'expérimentent ainsi de nouvelles relations entre les principes coopératifs et l'économie publique. Ce programme de socialisation de l'économie, pour la création d'une « économie populaire », cible spécifiquement des territoires et des champs économiques stratégiques. En France, les Scic pourraient offrir un cadre juridique favorable à ce type de développement si la puissance publique, et en premier lieu les collectivités territoriales, décidait d'intervenir en ce sens dans le champ économique. **Pierrick Lavergne**⁽³⁾ ●

● Entreprises sociales : identité et facteurs de développement

Le Réseau Entreprendre a publié en janvier 2010 une étude sur la création d'entreprises sociales en France durant la période 2006-2012⁽⁴⁾. C'est

(3) Bénéficiaire en 2009 de la formation « Administration d'entreprise communautaire », programme agricole INCES (Instituto nacional de capacitacion y educacion socialista), Valencia, Estado Carabobo, république bolivarienne du Venezuela.

donc à la fois une analyse des créations d'entreprises sociales dans les dernières années et une mise en lumière des opportunités de croissance pour les années à venir. Pour rendre ce travail très pédagogique et facilement utilisable, l'auteur l'a structuré autour de cartes afin de matérialiser les territoires qui pourraient être les plus porteurs pour des créateurs d'entreprises sociales.

Insertion : une large majorité d'associations

D'abord, il faut poser les cadres. Pour la période 2006-2008, le rapport reprend la définition de l'entreprise sociale proposée par l'Avisé dans son *Guide de l'entrepreneur social* et qui distingue quatre natures de finalités sociales (au regard des salariés, des clients, de la gouvernance et des produits-services de l'entreprise). Pour 2009-2012, l'entreprise sociale a été délimitée selon la définition du Collectif pour le développement de l'entrepreneuriat social (Codes), qui la caractérise par un faisceau de critères reposant sur la finalité sociale-sociétale-environnementale, la lucrativité nulle ou limitée et la gouvernance impliquant les parties prenantes de l'entreprise. En 2008, le rapport estime à environ 6200 le nombre de créations d'entreprises d'insertion et d'intérim d'insertion, d'entreprises adaptées, d'associations employeurs, de Scop ou de « *social business* » regroupées sous l'expression d'entreprises sociales. C'est le statut associatif qui est bien évidemment plébiscité, avec environ 6000 structures. Les entreprises sociales créées en 2008 représentent environ 15 % du nombre de sociétés commerciales employant au moins un salarié créées durant la même année. L'auteur complète la carte d'identité de ces créations en précisant qu'elles ont été faites majoritairement ex nihilo, par des demandeurs d'emploi et « *avec l'ambition de compter cinq à dix personnes dans les cinq ans* ».

Un intérêt croissant hors ESS

Et de souligner plusieurs tendances depuis 2005. Le rapporteur constate ainsi une double croissance des besoins couverts par les entreprises

(4) Pour consulter ce rapport : www.reseau-entreprendre.org.

sociales et du nombre d'entrepreneurs « *en quête de sens pour leur engagement professionnel et qui sollicitent les grands réseaux de l'ESS pour un appui ante-crédation* ». Il révèle également « *un renouvellement des entreprises sociales par des initiatives non inscrites dans l'ESS* » et notamment une « *structuration de groupes d'entreprises sociales, appelés parfois "ensembliers", qui mélangent les statuts juridiques, les ressources et les partenaires, pour impacter plus fortement les problématiques auxquelles ils s'adressent* ». Un certain nombre de créations sont le fruit de « *duplication d'entreprises existantes ou en appui sur elles* ». Enfin, l'auteur souligne l'intérêt « *croissant* » des grandes entreprises pour l'entreprise sociale, qui se révèle notamment à travers la RSE, la création de fondations, la création de filiales sous la forme d'entreprises d'insertion ou adaptées. Le rapport estime que, « *pour assurer une égalité d'accès des personnes fragiles à une insertion sociale et professionnelle, [...] il serait nécessaire de créer 21 500 entreprises sociales* ».

Sur la partie prospective portant sur la période 2010-2012, le rapport dresse un portrait cartographique des besoins sociaux – « *points de départ pour créer une entreprise sociale* » – en France à travers les « *aspects financiers* » (RMI, part des minima sociaux dans le revenu des ménages, pauvreté et inégalités de revenus), les « *aspects personnels* » (handicap, nationalité, âge) et les tensions sur le marché du travail (taux de chômage des jeunes et des seniors). Il liste également les secteurs d'activité porteurs pour créer les entreprises de demain.

Les facteurs favorables

Enfin, il détermine, analyse et cartographie « *les facteurs favorables à la création d'entreprises sociales* », comme « *la présence de réseaux de représentation et d'accompagnement des entreprises sociales* », l'existence de « *soutiens locaux à la création d'entreprise* » (élus et politiques publiques spécifiques à l'économie sociale, formations, financements, incubateurs et incitations fiscales), ainsi que la richesse du territoire (PIB), qui « *explique en partie la propension des entrepreneurs à passer à l'acte de créer* ». Il détermine également les secteurs d'activité où la création d'entreprises sociales peut être dynamique. Le rapport cherche bien sûr à répondre à la question « *Qui sont les entrepreneurs sociaux de demain ?* » et à identifier les moyens et les facteurs nécessaires dans les années à venir pour arriver au « *changement d'échelle* ». Ce rapport est extrêmement intéressant parce qu'il matérialise sur les territoires les facteurs et les opportunités de développement d'entreprises sociales et propose des axes stratégiques. Même s'il n'est pas exhaustif, il tente de disséquer les facteurs, les mécanismes et les dynamiques de création d'entreprises sociales.

L'économie sociale et plus particulièrement les coopératives gagneraient à se lancer dans un tel travail d'analyse afin de bien cerner leurs forces et leurs faiblesses et de les confronter aux données économiques et sociales, pour construire une véritable politique de développement et tout simplement essayer de répondre à la question : « *Pourquoi entreprendre sous la forme coopérative ?* » **Rémi Laurent ●**